

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU PROCES VERBAL DU 21 JUILLET 2022

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, T. GERARD, A. ARNAUD, J. MOREL, L. GRESSET, L. GUILLAUME, F-H. LOERCH, L. RICHARD, M. FONGELLAS

Excusés : Maïlys CAPET qui donne procuration à Fabienne JOBARD, Jacques FOURNIER qui donne procuration à Martine GUYON, et Alain JACQUET

Absent : Gérard GERBOD

Secrétaire de séance : François-Henri LOERCH

Convocation du 13 juillet 2022

1) Approbation compte-rendu du 23/06 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 23 juin, à l'unanimité et nomme François-Henri LOERCH comme secrétaire de séance.

2) Convention repas/tarifs et encadrement cantine

Le repas de cantine préparé par le restaurant l'Auberge des Forgerons depuis avril, coûte 6.50 € à la commune. Le conseil municipal avait choisi de facturer 6 € aux familles et de prendre en charge la différence jusqu'en juin 2022.

Pour la rentrée, le conseil municipal souhaite répercuter cette hausse de tarif aux utilisateurs de ce service. Ainsi le repas sera facturé 6.50 € pour le 1^{er} enfant et 5.50 € à partir du 2^{ème} enfant. Une convention sera signée jusqu'à Noël avec l'Auberge des Forgerons afin de laisser la possibilité de solliciter le repreneur de l'Epicéa.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Garderie mercredi après-midi et vacances scolaires

Le besoin de garde pendant les vacances scolaires a été exprimé par de nombreux parents dans l'enquête sur la garderie-cantine. Le centre de loisirs de Morbier a été sollicité et la mairie de Morbier y est favorable. Le dossier va être travaillé avec collaboration de la CAF.

Pour la garderie-cantine du mercredi, également nécessaire pour 5 familles, Fabienne JOBARD rappelle que deux options sont possibles :

Un service sur place avec un animateur détenteur du BAFA mais il y aurait 6 enfants maximum, et des difficultés pour proposer des activités adaptées aux différents âges des enfants et un coût supplémentaire important (entre 4500 et 5000 € par an pour 34 mercredis).

Un accueil au centre de loisirs de Morbier :

Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, adjointe à la mairie de Morbier a confirmé que cela est possible. Les enfants de Bellefontaine pourraient s'ajouter à la trentaine d'enfants de Morbier qui fréquentent le centre de loisirs sous la responsabilité de 3 animateurs qui leur proposent des activités adaptées à leur âge et définies par un projet pédagogique . Les enfants de Bellefontaine prendraient le bus déjà existant à 11h30 avec l'accompagnateur jusqu'aux Signaux Girod puis finiraient le trajet seuls jusqu'à Morbier. Le responsable du transport a émis un avis favorable à cette demande d'extension du parcours du bus vers la Place du Crétet de Morbier. Il y aura des démarches et des conventions à réaliser pour une utilisation de ce bus par des enfants qui ne le prennent pas d'habitude ou qui ont un point d'arrêt différent noté sur la carte..

La garderie périscolaire de Morbier facturerait 2.33 € pour les familles (extérieures Morbier) et 2 € à partir du 2^{ème} enfant et 5.80 € pour le repas de cantine.

Chaque famille irait chercher son enfant à Morbier le mercredi soir à l'heure convenue.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la demande d'accueil des enfants au centre de loisirs de Morbier le mercredi après-midi.

4) Location appartement

Maxime Donzé quitte son appartement au-dessus de la mairie le 31 juillet. La nouvelle occupante sera Mélanie BRUET qui habitait déjà Bellefontaine et y a une fille scolarisée.

Pour information, Madame le Maire a envoyé un courrier à Arcade pour demander si les travaux dans l'appartement au-dessus de la caserne des pompiers pourraient se faire en l'automne. Sans réponse, la demande va être réitérée.

5) Rapport eau

Ce sujet est reporté et sera présenté par Gérard GERBOD, président du syndicat des eaux, ultérieurement. Le rapport va être envoyé au conseil municipal par mail pour lecture.

6) Vote tarifs forfaits nordique et des conditions générales de vente

Fabienne JOBARD présente les tarifs de forfaits nordiques pour la saison 2022/2023 . ENJ propose une augmentation de 6 à 10 % pour faire face à l'inflation du prix du carburant et des charges diverses. ENB voudrait appliquer le même taux d'augmentation. Par exemple, le pass saison massif passera de 98 à 104 €, le tarif journée de 8 à 8,50 €, et le pass Bellefontaine de 60 à 64 €. L'ensemble des tarifs est présenté en pièce jointe. Le conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs.

Pour les personnes en situation de handicap, le dispositif de tarif réduit sur les Pass séances sera reconduit, et élargi aux Pass saison adultes et jeunes Montagnes du Jura qui seront délivrés par l'Espace Nordique Jurassien (50% de réduction).

En cas de manque de neige sur le massif du Jura, s'il n'y a pas 40 jours de ski garanti entre le 15/11 et le 31/03 (soit au moins 3 sites du massif du Jura ouverts et payants), un remboursement s'effectuera au prorata des jours garantis non atteints.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

7) Compte rendu visite sous-préfète

Madame le Maire explique Madame la Sous-Préfète est venue lundi, pour discuter du projet de parking des lacs qui figurait dans la liste de projets du CRTE et qui est en suspens. Une discussion a d'abord eu lieu en mairie avec Arcade, le PNR, les services de la DDT, le Président d'ENB pour en rappeler les enjeux touristiques et les difficultés liées à ce site sensible des Tourbières. La visite sur place avait pour objet d'envisager d'autres solutions qu'une implantation sur l'emplacement réservé à laquelle le PNR et la DDT ne sont pas favorables. Les options d'un élargissement de la zone actuelle le long de la route avec des stationnements en épis et de création de stationnements de l'autre côté de la route vont être étudiés. Malheureusement, le CD39 responsable de la sécurité n'était pas présent pour donner son avis. On attend donc des propositions du PNR dont l'architecte conseil va également venir sur place avec une collaboration avec les services techniques d'Arcade.

Les conseillers demandent à madame le maire une solution pour ralentir la circulation de la RD 18. Madame le maire communique avec le département sur ce sujet.

8) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

Madame le maire a demandé un devis pour le traçage de la marelle dans la cour de l'école qui s'élève à 1 793 € ; les travaux peuvent être réalisés pour la rentrée. Le conseil donne son accord.

Laurent Gresset explique qu'il a participé à une réunion du syndicat des eaux. Des subventions ont été accordées pour le changement des canalisations d'eau potable sur les communes où les travaux sont les plus urgents.

Madame le Maire explique que pour les travaux du mur du cimetière, un nouveau devis a été établi par FCE et est inférieur à celui de Est Ouvrages pour les mêmes prestations. La préfecture en ont pris note et le taux de subvention DETR sera appliqué à la nouvelle facture.

Madame le Maire a demandé un devis pour la pose de deux barrières pour interdire la circulation automobile sur le chemin des Voituriers . Il s'élève à 6 222 € et le conseil l'estime trop cher, un autre devis va être demandé avec une seule barrière,

M. Chopard, directeur de l'office du tourisme a visité les installations touristiques de la commune avec les élus et les acteurs du tourisme. Pour le cévéo, il a préconisé une étude visant l'amélioration de l'isolation thermique : chauffage, huisseries, isolation de la toiture, qu'il estime nécessaire avant de lancer un appel à projet de reprise. Il pense aussi que la communication et la visibilité touristiques de la commune sont à améliorer et il projette de travailler le sujet avec le directeur de l'office de tourisme d'Arcade.

Madame le Maire explique qu'une convention a été signée avec Risoux Bois pour l'exploitation des chablis.

Madame le Maire précise qu'un état des lieux des sources d'eau potable doit être établi, vu l'état catastrophique du niveau des nappes phréatiques.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 03 août 2022